

que j'avais le tort d'avoir des opinions à moi et de les exprimer sans ambages. On ne m'a pas demandé de modifier ma manière de voir. J'ai continué depuis à faire du journalisme à ma manière, et c'est la première fois qu'on me nie le droit d'apprécier les hommes et les choses conformément aux dictées de ma conscience.

Si j'ai pu écrire des choses blessantes à l'adresse de ceux dont je ne partage pas les opinions politiques, je le regrette pour eux et pour moi. Ce sont les idées et non les hommes que j'ai voulu combattre. Mais vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que, même dans tout ce qu'on a pu trouver de plus violent à citer contre moi, il n'y a pas une seule phrase, pas un seul mot qui touche au caractère individuel de qui que ce soit, pas un reproche qui se rapporte à un acte privé. Il ressort évidemment des écrits dénoncés, que je n'approuve pas l'opinion des partisans du ministère au sujet d'une question brûlante sur laquelle les idées sont très partagées. Je n'avais pas précisément entrepris de faire l'éloge du parti que je combattais en sa qualité d'organisation collective, mais l'on chercherait en vain dans les passages incriminés une attaque personnelle contre qui que ce soit.

Je me permettrai aussi de vous faire remarquer que l'article en prose dont l'honorable secrétaire d'Etat cite un extrait a été publié dans un journal des Etats-Unis dont la circulation est très peu répandue au Canada. La pièce de vers a été publiée dans un journal de Sherbrooke et reproduite par d'autres journaux. L'un et l'autre se rapportent à des faits publics dont l'appréciation ne saurait m'être interdite en vertu des conditions auxquelles j'ai été nommé traducteur des *Débats*.

Autant que je puis comprendre ces conditions telles qu'établies par les divers rapports du comité des *Débats* et par les discussions auxquelles ils ont donné lieu en Chambre, je suis tenu de faire régulièrement mon travail pendant la session et, parfaitement libre de faire du journalisme politique lorsque mon travail est fait. Pour ma part, je me suis montré scrupuleusement fidèle à remplir mes obligations. Si le comité, le parlement ou le ministère venaient maintenant bouleverser un état de choses consacré par une pratique de quatre ans et, procédant *ex-parte*, changeraient, à notre détriment, les conditions qu'ils ont eux-mêmes établies, pourraient-ils, eux aussi, se rendre le témoignage qu'ils auraient rempli leurs engagements à notre égard? Il m'est impossible de croire qu'on nous a tendu un piège pour surprendre notre bonne foi, et je suis convaincu que l'honorable Secrétaire d'Etat, sans cesse absorbé par le soin de régler des affaires autrement importantes que celles qui nous concernent, a dû oublier les circonstances spéciales qui font de la traduction des *Débats* un service tout-à-fait en dehors des conditions ordinaires des employés du service civil et même des employés de la Chambre des Communes.

Pour ma part, je proteste contre l'accusation d'avoir calomnié l'honorable M. Chapeau ou tout autre ministre ou député. Mon plus grand tort, et l'on est en train de me prouver que c'est un tort immense, c'est d'avoir le courage de mes opinions. C'est un tort que j'avoue en toute sincérité.

Sauf l'accusation de calomnie portée d'une manière générale contre deux de mes collègues et contre moi, accusation que la vérité m'oblige à repousser, je suis heureux de dire que l'honorable Secrétaire d'Etat ne m'a pas, comme M. Ives, mis dans la pénible nécessité de le contredire. Sur le fait de mon opposition à la politique ministérielle, nous sommes d'accord, et, si je me permets de différer d'opinion avec lui, c'est seulement au sujet de son appréciation de mes paroles et de mes écrits. Les passages cités dans sa lettre sont bien tels que je me rappelle les avoir rédigés, sauf quelques erreurs. Je sais que dans certains quartiers on s'est donné beaucoup de peine pour leur prêter un sens qu'ils n'ont pas, mais je ne saurais avoir rien de tel à redouter ni de votre part ni de la part de l'honorable Secrétaire d'Etat.

J'espère, monsieur l'Orateur, que le comité sera saisi de cette affaire et qu'il nous sera permis d'établir la preuve des faits que nous invoquons pour notre défense. Veuillez agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Votre très-humble et très obéissant serviteur,

RÉMI TREMBLAY.